

Montréal, le 16 décembre 2024

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
380, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Y 3X7

PAR COURRIEL

Objet : Préoccupations de la FCEI liées aux mesures sur la facturation obligatoire dans le secteur de la restauration et demande d'appui supplémentaire pour les entrepreneurs

Monsieur le Ministre,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, réunissant quelque 97 000 propriétaires de PME, dont 21 000 au Québec. Elle fait valoir les intérêts et les opinions des petites et moyennes entreprises issues de tous les secteurs d'activité. Par la présente, la FCEI souhaite réitérer ses inquiétudes face à la nouvelle solution technologique qui remplacera les modules d'enregistrement des ventes (MEV) dans le secteur de la restauration et de la charge financière qu'elle représente.

L'industrie de la restauration est visée par les mesures sur la facturation obligatoire¹ et devra se doter d'un système d'enregistrement des ventes (SEV) certifié avec une solution technologique compatible, soit le MEV-WEB, avec l'environnement infonuagique de Revenu Québec. Cette nouvelle obligation vise, entre autres, à assurer la pérennité des mesures sur la facturation obligatoire dans le secteur de la restauration, permettre la remise d'une facture électronique et favoriser l'évolution technologique auprès des exploitants. Ce changement technologique remplace le MEV qui permet actuellement d'assurer la conformité fiscale des restaurateurs québécois. Mis à part l'aspect de numérisation du processus de facturation, le MEV rejoint essentiellement les mêmes objectifs que veut atteindre Revenu Québec avec sa nouvelle solution technologique.

Depuis la mise en place de cette mesure, la FCEI et ses membres ont été attentivement à l'écoute des exigences de Revenu Québec. Nous vous avons fait parvenir une lettre en décembre 2023 pour vous partager

¹ Revenu Québec, Comment faire la transition vers le MEV-WEB dans votre établissement de restauration. Consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/facturation-obligatoire/secteur-de-la-restauration-facturation-obligatoire/utilisateurs-dun-mev-facturation-obligatoire/transition-vers-le-mev-web-secteur-de-la-restauration/>

nos préoccupations sur le fardeau administratif, réglementaire et fiscal qui allait incomber aux PME du secteur. Force est de constater que ces inquiétudes se sont concrétisées. Nos membres ont porté à notre attention que des coûts supplémentaires leur étaient imposés par certains fournisseurs de SEV. Ces coûts concernent principalement des frais mensuels liés à l'entretien et la mise à jour des systèmes, qui n'étaient pas clairement mentionnés au moment de l'installation de ces technologies.

Par exemple, plusieurs de nos membres rapportent que, après avoir installé le MEV-WEB, des frais mensuels de 150 \$ à 250 \$ sont désormais exigés pour le soutien technique et les mises à jour des systèmes. Ces frais sont jugés excessifs et injustifiés, compte tenu de l'utilisation marginale des services de soutien technique et des mises à jour. Il apparaît donc que les changements technologiques demandés par Revenu Québec ont comme impact d'augmenter significativement leurs frais d'exploitation. Avant, le coût n'était que l'acquisition du MEV, dont le coût était subventionné pour diminuer les impacts pour les PME. Maintenant, les restaurateurs ont des coûts annuels de 1 800 \$ à 3 000 \$ pour donner exactement la même information à Revenu Québec qu'avant. Après cinq ans, les restaurateurs auront payé une surcharge de 9 000 \$ à 15 000 \$!

Tout cela survient au moment où le secteur est à mal. En effet, selon les données annualisées du Baromètre des affaires pour le Québec, l'indice de confiance du secteur de la restauration et de l'hébergement est le plus bas de tous les secteurs économiques. La situation est telle que la confiance est à 6,2 points de pourcentage plus bas que lors de la pandémie². De plus, mentionnons que ce qui freine la croissance des ventes et de la production des entreprises de la restauration et de l'hébergement sont, dans l'ordre, la baisse des ventes, le manque de fonds de roulement et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Il est donc impératif que les restaurateurs ne se voient pas imposer des coûts supplémentaires et récurrents. Les PME de la restauration, qui peinent déjà à se remettre des effets de la pandémie et de l'inflation, ne peuvent pas absorber ces charges financières imprévues.

Dans ce contexte, nous vous demandons de revoir la situation et de prendre les mesures nécessaires pour subventionner les coûts mensuels du MEV-WEB pour que l'implantation soit à coût nul pour les exploitants du secteur de la restauration. Considérant que le gouvernement estime à 22 200 le nombre d'établissements devant migrer vers la nouvelle solution technologique³, on peut avancer que subventionner tous les coûts mensuels engendrés par le MEV-WEB coûterait annuellement entre 39 960 000 \$ et 66 600 000 \$. Si le gouvernement du Québec ne veut pas s'engager à verser ces millions de dollars en compensation par année pour le secteur de la restauration, il peut tout simplement faire marche arrière concernant cette implantation et rester avec le MEV qui récolte les informations nécessaires. Ce ne sont pas aux entreprises de payer des dizaines de millions des frais par année pour offrir les mêmes informations à Revenu Québec.

² FCEI, Sondage : Les perspectives de votre entreprise, février 2009 - novembre 2024.

³ Revenu Québec, Analyse d'impact réglementaire : Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration, septembre 2022. Consultation en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2023-0198_air.pdf

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes plus cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Vincent', is written over a light gray rectangular background.

François Vincent
Vice-président, Québec

c. c. : M^{me} Chrystine Tremblay, Présidente-directrice générale Agence du Revenu du Québec